



Crèche Royale Le Nid

**Projet
d'accueil
2018**

Chers parents,

Vous attendez la naissance de votre futur enfant, vous venez de passer quelques mois auprès de votre bébé, ou peut-être votre enfant est-il déjà plus grand...

Quelle que soit votre histoire, vous avez créé une relation unique et intense avec votre bébé et vous vous apprêtez à démarrer une nouvelle aventure qu'est l'arrivée en crèche.

Cette séparation peut être sensible et susciter des questions :

- Qui s'occupera de mon enfant ?**
- Pourra-t-on répondre à ses besoins et aux nôtres ?**
- Sera-t-il câliné, entouré ?**
- Aura-t-il une place à part entière ?**
- Respectera-t-on le rythme de ses repas, de son sommeil ?**
- Que va-t-il faire durant sa journée à la crèche ?**

C'est afin de répondre à ces questions, ainsi qu'à beaucoup d'autres, que nous vous invitons à lire notre PROJET D'ACCUEIL.

Celui-ci est en deux parties : notre PROJET PÉDAGOGIQUE et notre RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.

Une version plus complète du projet pédagogique, présentant de manière plus fouillée notre réflexion professionnelle, est également à votre disposition si vous le souhaitez.

Sachez que nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement et/ou discussion que vous aimeriez avoir avec notre équipe.

Bonne lecture et bon séjour parmi nous !

Nathalie Gilson
Présidente du Conseil d'Administration

Pauline Simon
Directrice

Nos coordonnées



Crèche Royale Le Nid

Entreprise 409307138

63 / 210 09 / 01

Rue du Nid 11 – 1050 Ixelles

02.515.79.81

www.creche-lenid.be

Pour la direction: direction@creche-lenid.be

Pour les infirmières: infirmier@creche-lenid.be

Pour la psychomotricienne: psychomot@creche-lenid.be



Crèche Royale Le Nid

**Projet
pédagogique
2018**

Table des matières

Introduction	6
Notre équipe	6
Nos locaux	6
Notre pédagogie	8
 Familiarisation de votre enfant.....	 10
 Relation avec les parents	 12
 Les sections des bébés : la « période sensorielle », jusqu’aux alentours de 9 mois.....	 13
 Les sections des moyens : la « période d’exploration », de 9 à 18 mois.....	 18
 Les sections des grands : la période « d’affirmation de soi et du jeu symbolique », de 18 à 36 mois	 21
 Encadrement.....	 26
 Objectifs (Plan Qualité).....	 27
 Nos coordonnées	 27

Introduction

La lecture de notre projet pédagogique va vous permettre de visualiser notre crèche et de comprendre notre pratique professionnelle autour de votre enfant, ainsi que nos objectifs pédagogiques.

Notre équipe

La Crèche Le Nid accueille au quotidien une centaine d'enfants. Pour accompagner les enfants, une vingtaine de **puéricultrices** sont présentes chaque jour et réparties dans les 6 différentes sections :

Michèle, Aurélie, Stéphanie, Zakia, Sanae, Cindy, Virginie, Amel, Maggy, Tiffany, Pascale, Sophie, Hakima, Laetitia, Emilie, Myriam, Metty, Katia, Karima, Monique, Artizana, Deborah D, Deborah V, Francisca, Saïda, Patricia.

L'encadrement est assuré par **la directrice** (Pauline SIMON), les **infirmières en santé communautaire** (Alice, Anouk et Vanessa), ainsi que la **psychomotricienne** (Sabine).

Nous avons également une **cuisinière**, Isabelle, qui prépare chaque jour les repas et collations de vos enfants ; deux **lingères**, Salama et Belkize ; et deux **hommes d'entretien**, Akel et Aziz.

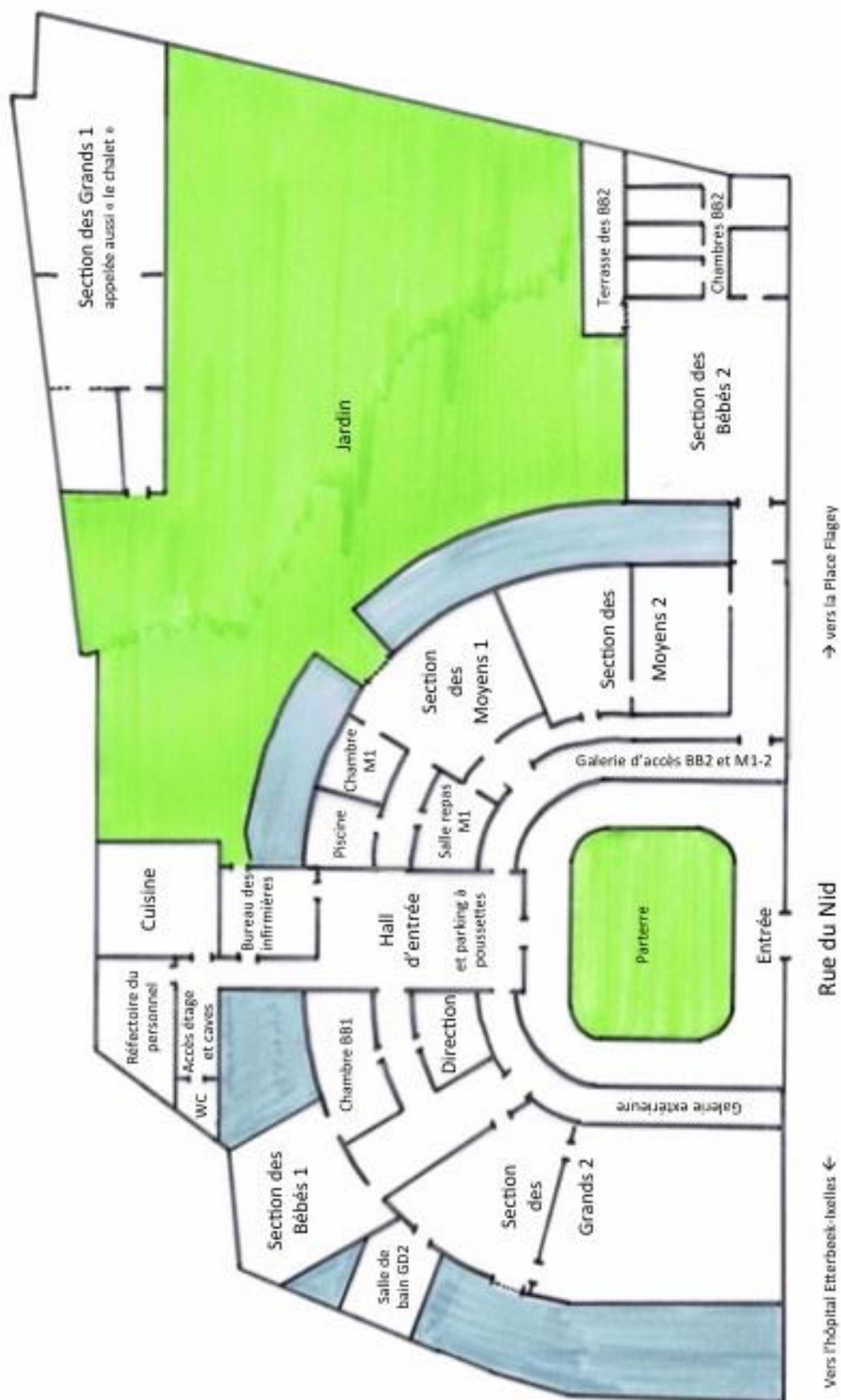
Nous travaillons en collaboration et sous la supervision de notre **Conseil d'Administration**.

Nos locaux

Les 110 enfants accueillis à la crèche sont répartis en 6 groupes d'âges (« sections ») : bébés 1, bébés 2, moyens 1, moyens 2, grands 1, grands 2. Au cours de son parcours, votre enfant va évoluer dans ces 6 salles différentes : il y a une attention particulière au travail d'aménagement de chaque salle pour être en résonance avec les compétences de l'enfant.

Un plan du rez-de-chaussée de la crèche est présenté à la page suivante. Y sont repris les 6 espaces intérieurs dédiés aux enfants, ainsi que le hall d'entrée, le bureau des infirmières, le bureau de la direction, les espaces réservés au personnel, le jardin et la piscine.

Le bureau de la psychomotricienne, les vestiaires du personnel et des stagiaires et la salle de réunion d'équipe et du Conseil d'Administration se situent à l'étage.



Notre pédagogie

Les principes psychopédagogiques de notre accueil s'inspirent principalement de deux sources :

- Les travaux réalisés par le Dr PICKLER avec son équipe à la pouponnière de LOCKZY,
- Les courants relevant de l'approche psychocorporelle et relationnelle du développement du jeune enfant.

Le centre de notre projet d'accueil est l'enfant.

Notre souci est de veiller à son bien-être global. Cette finalité s'inscrit au carrefour de notre vision de l'enfant et de la structure organisationnelle de la crèche. Notre travail s'inscrit dans la **qualité de la continuité**, une dynamique qui se nourrit des échanges dans et à l'extérieur de l'équipe, à la recherche de **l'accordage**.

Placer l'enfant au centre de notre accueil signifie pour nous de l'accompagner en respectant toutes les étapes de son processus de développement.

En nous appuyant sur les références, notre expérience de l'accueil, nous définissons trois « temps » dans ce processus :

- **La période sensorielle** où l'enfant construit sa sécurité de base, élabore profondément son sentiment d'exister (6-9 premiers mois de vie de l'enfant).
- **La période d'exploration** où l'enfant éprouve sa découverte de l'environnement extérieur. Les expériences faites lui donneront le chemin de comment « être au monde lui-même avec les autres » (9-18 mois).
- **La période de l'affirmation et du jeu symbolique** où l'enfant accède à l'imaginaire et au symbolique. C'est également le temps pour lui de tester les limites et les règles rencontrées (18 mois-3ans).

Cette approche du développement implique d'être attentif :

- Au vécu de ce processus, qui est propre à chaque enfant, au respect du **rythme de chacun** ;
- A **l'enfant dans sa globalité**, sujet acteur de son développement pour chacune des étapes.

Globalement, les principes d'action de la crèche sont :

Envers l'enfant :

- Veiller à l'observation de ses étapes de développement, au soutien relationnel et à l'attention à aménager l'environnement en fonction de ses compétences.

- Favoriser le développement de la sécurité de base, dans les gestes quotidiens, dans les aménagements, ce qui va de pair avec le développement de la confiance en soi ;
- Rendre possible la prise de conscience de lui-même et de son environnement en lui permettant d'être acteur de ses découvertes et en donnant l'accompagnement verbal nécessaire. C'est par l'expérience vécue et par le soutien reçu que l'enfant accède petit à petit à son autonomie ;
- Promouvoir son bon état de santé ;
- Veiller à la continuité dans la relation et dans les situations vécues afin que l'enfant puisse trouver ses repères.

Envers l'adulte :

- Permettre une continuité dans l'accompagnement.
Cela se traduit principalement par la continuité d'une équipe, de notre pratique de gestes quotidiens, du même groupe d'enfants pendant la durée du parcours de l'enfant à la crèche, par la définition de la place de la puéricultrice de référence et celle du relais, appelée à évoluer quand l'enfant grandit, ainsi que par une gestion du staff encadrant.
- Favoriser l'aspect professionnel de l'accompagnement en lien avec l'expérience acquise dans le quotidien, par des réunions, des formations... ;
- Réfléchir l'organisation en tenant compte tant des besoins individuels des enfants que collectifs de la crèche. Les possibilités d'organisation de la crèche sont liées aux réalités d'accueil au quotidien; le contrat d'accueil le définit.
- S'inscrire dans une démarche participative avec les parents.

Ces principes sont appelés à être traduits et mis à l'épreuve quotidiennement. Ils servent de repères à notre regard sur la réalité du vécu des enfants et sur l'organisation concrète de la crèche.

Un point central de notre approche est le rôle de la référence :

Au sein de sa section, chaque enfant trouve sa place dans un groupe référent du même âge, dont le nombre évolue lorsqu'ils grandissent (de 5 à 8 enfants par groupe).

Chaque section est composée de trois groupes d'enfants, accueillis par une équipe de trois puéricultrices EQTP. Chacune est référente d'un groupe et assure la continuité par sa présence et son attention particulière aux enfants. Les deux autres puéricultrices soutiennent la puéricultrice de référence et la relaient lors de son absence (horaires, pauses, congés...).

La crèche, dans la mesure du possible, tente de préserver cette stabilité relationnelle. De même, l'organisation gère un nombre limité de passages, de visites avec une invitation à une présence discrète pour ne pas modifier la dynamique du groupe.

Familiarisation de votre enfant

Que votre enfant entre en crèche à 3 mois ou à 2 ans, son accueil est un moment qui se prépare. La première rencontre avec les puéricultrices a lieu lors de la réunion d'accueil et le premier rendez-vous de familiarisation est planifié avec l'infirmière.

La familiarisation proprement dite a lieu durant les deux semaines précédant l'entrée de votre enfant.

Le premier rendez-vous de familiarisation est habituellement pris avec l'infirmière lors de la réunion d'accueil. Les suivants sont organisés entre les parents et la puéricultrice de référence.

Il s'agit, durant la première semaine, de rencontres de 30 à 45 minutes entre l'enfant, le parent et la puéricultrice référente. Durant la deuxième semaine, nous vous proposons de laisser l'enfant « seul » avec la puéricultrice et le groupe pour une durée progressive (1h, 2h, un repas, une sieste,...) afin d'arriver à une journée complète à la crèche.

La familiarisation est un moment important pour les 3 acteurs de cette rencontre : l'enfant, les parents et la puéricultrice (l'équipe).

Pour l'enfant :

Il est important de reconnaître pour lui et avec lui que c'est un **changement avec des implications dans la réalité**.

Il faut appréhender la familiarisation d'une manière **progressive**, avec le soutien de la puéricultrice pour aider le parent à « faire » la séparation. Reconnaître concrètement ce passage est un premier pas vers une entrée sereine.

Tout d'abord, accordons l'importance aux **repères** qui vont permettre à l'enfant de trouver une **sécurité** dans l'accueil :

- Les repères dans l'espace sont des lieux fixes comme le grand matelas qu'il retrouve dans ses temps d'éveil (chez les bébés), comme son lit qui - s'il est personnalisé - devient pour lui une enveloppe, un contenant sécurisant (doudou, foulard de maman, tour de lit comme à la maison...), un espace défini pour les repas et un espace particulier où il est changé, soigné.
- Les repères par rapport à l'adulte sont la puéricultrice de référence qui, par la régularité de sa présence dans les soins et les temps d'éveil, va permettre à l'enfant

de trouver un point d'appui, une sécurité pour se « poser » à la crèche. Il y a également les puéricultrices relais qui, en l'absence de la puéricultrice de référence, accompagnent l'enfant avec la même pratique dans les gestes quotidiens lors des soins, des repas, de l'accueil...

Pour les parents :

La familiarisation est une **préparation à la séparation**. La qualité du contact établi et des explications données permettent aux parents de comprendre le projet d'accueil de la crèche et d'y accorder leur confiance. Ainsi, l'accueil est un moment de passage où l'enfant vit l'espace du tapis comme la transition, où le parent confie son enfant à la puéricultrice (à privilégier au passage de bras en bras : voir plus loin, l'accueil en trois temps).

Nous tentons d'établir un **climat de confiance** qui sera déterminant pour accompagner positivement l'accueil de l'enfant.

Les parents se trouvent rassurés de sentir leur enfant accueilli individuellement. Ils expriment parfois certaines craintes quant à un attachement trop « fort » à une personne. Le travail de la puéricultrice est de signifier que cette approche n'est pas synonyme d'exclusivité et que l'enfant est appelé à rencontrer d'autres adultes, au fur et à mesure qu'il grandit à la crèche.

Pour l'équipe :

Le temps de familiarisation permet de créer un cadre positif pour les premiers contacts avec l'enfant, ses parents et la puéricultrice. La création de ces liens et la confiance établie sont déterminants pour la qualité de l'accueil.

Ce temps permet aussi de prendre connaissance des **rythmes et habitudes** de l'enfant et de s'initier à deux outils clés : la **feuille de rythme** (chez les bébés) et le **cahier de communication**.

Durant la familiarisation, un temps de rencontre avec l'infirmière référente est prévu afin de compléter le dossier administratif de l'enfant et de prendre un rendez-vous avec le pédiatre de la crèche pour un bilan d'entrée.

Relation avec les parents

Pour pouvoir s'épanouir dans notre crèche, votre enfant a besoin de sentir qu'une relation de confiance existe entre vous et nous. En tant que parents, vous êtes les références premières et primordiales auprès de l'enfant. Il est donc naturel pour nous de vous laisser une place importante dans l'accueil en crèche, et ce à différents niveaux :

- La démarche d'inscription se concrétise lors de deux rencontres (souvent aux 3^e et 7^e mois de grossesse) aménagées avec la directrice. Au cours de la première, **le projet d'accueil** est au centre de l'échange et une visite de la crèche est proposée. Les parents reçoivent le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur. **Le contrat d'accueil** finalise l'inscription de l'enfant lors du 7^e mois de la grossesse.
- **La réunion d'accueil** est organisée avec tous les parents d'un groupe d'enfants avant leur entrée. Elle se déroule en soirée de 18h15 à 19h30. Les parents ont l'occasion de rencontrer l'infirmière responsable du groupe et les puéricultrices référentes. Un moment d'échange est prévu, autour des premiers instants de l'enfant à la crèche, ainsi qu'une visite des sections des bébés 1 et bébés 2.
- **La période de familiarisation** laisse une grande place au dialogue avec chacun des parents (voir plus haut).
- **La réunion « Repères »**, organisée avec tous les parents d'un groupe d'âge, se déroule à mi-parcours de l'enfant et est animée par la psychomotricienne en présence de la directrice, l'infirmière et les puéricultrices de référence. Son contenu reprend les repères, les grandes lignes théoriques en fonction des différentes étapes du développement psycho-affectif de l'enfant : la question des interdits, des colères, comment poser le cadre, les limites. Ce temps d'échange est une réelle ressource pour les parents qui, par le partage, se nourrissent de toutes les expériences des autres parents ainsi que de celles de l'équipe. Cette dernière affine également son observation par l'éclairage des vécus partagés. C'est un moment de prise de distance bénéfique pour tous.
- Pendant le temps d'accueil, il existe des outils quotidiens et occasionnels pour l'échange, l'interpellation.
- Les rencontres journalières lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

- Le « **cahier de communication** » où les puéricultrices et les parents notent les informations et les observations qui soutiennent la vie de l'enfant dans son accueil.
- La disponibilité, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture, d'un membre de l'équipe médico-sociale qui, outre les nécessités administratives, se marque par une attention aux rencontres et interpellations.
- La réflexion de l'équipe peut amener ponctuellement à mettre en place une rencontre individuelle avec les parents.
Cela permet d'arriver à des échanges qui vont vers un véritable soutien dans l'accueil et un travail d'ouverture d'équipe.
- ... Des **moments festifs** tels que la fête de fin de groupe, le goûter de Noël.

Une grande attention est manifestée par les puéricultrices et l'équipe encadrante pour « traduire » aux parents le vécu de leur enfant et les observations faites.



Le jardin de la crèche, vu depuis la terrasse des bébés 2.

Considéré comme un espace de vie à part entière dans la crèche, le jardin est accessible aux enfants des BB2 aux GD2 dès que la météo le permet. Les BB1 ont accès à la galerie extérieure.

C'est un lieu de rencontre aussi entre les parents et les puéricultrices lorsque l'accueil du matin et le départ en fin de journée s'y déroulent.

Avant d'aller plus loin dans votre lecture, il est important de préciser que si nous avons scindé le texte qui suit en trois périodes d'âges (et en sections bébés-moyens-grands), le développement de l'enfant s'inscrit à la fois dans une continuité et est propre à chaque histoire particulière. Il est dès lors important d'offrir à l'enfant un accompagnement qui tient compte de sa progression, qui favorise un développement de sa sécurité de base et donc qui essaie d'être au plus près de ses compétences motrices (dans les gestes quotidiens et l'aménagement des espaces) et relationnelles (soutien psychique de l'enfant).

Les sections des bébés : la « période sensorielle », jusqu'aux alentours de 9 mois

Le temps d'accueil de bébé

Le bébé a besoin d'un contact proche, d'une présence et de retrouver ses repères dans l'espace. Il sera donc accueilli sur « son » tapis. En effet, un matelas/tapis est aménagé pour chaque groupe et la puéricultrice trouve sa place pour donner une certaine continuité de présence à tous les enfants du groupe.

Accueil en trois temps

- Reconnaître la relation **enfant / parent**.
- Ouvrir cette relation à trois : **la présence de la puéricultrice**, sans oublier l'enfant dans notre dialogue avec son parent.
- La faire passer à la relation **enfant / puéricultrice**.

Lorsque son parent quitte la section, il est déjà en lien avec un autre adulte et ainsi, il n'y a pas de vide relationnel. Cela se traduit concrètement par la proposition de poser l'enfant sur le tapis et non automatiquement dans les bras (sauf besoin réel de l'enfant) pour qu'il ait le temps de prendre son espace et ses repères.

Les temps d'éveil

L'aménagement est adapté : matelas de densités différentes, entourés de coussins ou de « colonnes », une lumière douce et éventuellement de la musique, pourvu qu'elle soit adaptée aux petits.

L'idée est de transformer l'environnement en résonance avec les compétences des enfants.

- Quand l'enfant accède progressivement au redressement, on veille à donner des petits modules qui favorisent les appuis bas et progressifs (matériel bas, caisse retournée...).
- Favoriser au maximum la position couchée sur les matelas et tapis est l'option à privilégier car elle donne à l'enfant la possibilité de vivre son développement psychomoteur le plus harmonieusement possible. L'enfant va petit à petit se mobiliser à son rythme et mettre en route toutes ses compétences de mouvements et de manipulations : l'enfant accède à ces acquisitions par lui-même.

Matériel :

Au niveau des jeux/jouets, c'est le sensoriel qui est souligné (tissus, hochets légers et variés), puis tous les objets qui favorisent la manipulation et l'exploration. Lors de la

manipulation, l'enfant porte l'objet à sa bouche. La bouche est le berceau de la perception.

Les portiques « transformés » peuvent être utilisés en fonction des besoins des enfants (jamais trop longtemps), par exemple durant le temps de digestion de l'enfant, installé dans un relax.



Les espaces de vie des BB1 et des BB2



Présence de l'adulte

Au niveau relationnel, l'objectif est de permettre à chaque enfant d'être bien avec lui-même afin qu'il puisse exercer ses compétences et être dans son rythme.

Cela demande à l'adulte :

- Une qualité de présence et d'attention en « jouant » sur la proximité / distance ;
- Un travail particulier au niveau de l'accompagnement psycho-corporel des enfants : qualité du « portage », repères dans les gestes. C'est le travail d'accordage qui se met à l'écoute du langage non-verbal du bébé.
- Les points essentiels de cette approche sont :
 - Une **attention à « l'accès de la détente »** pour que l'enfant puisse se relâcher dans les bras aux moments de portage et du biberon et également lors du passage de la mise sur le tapis, dans un relax ou dans son lit.
 - Des **possibilités de prise d'appui** avec un environnement qui aide très progressivement le redressement (tapis plus durs, caisses et matériel psychomoteurs de hauteurs variées).
 - Des **gestes qui, au départ de l'appui, favorisent les mouvements de torsion du tronc** (dans la « prise » de l'enfant, dans les changes,...).
 - L'enfant est toujours mis dans les **positions où il est compétent** et, si possible, dans une **posture qu'il sait acquérir de lui-même**.

- Une nécessité de **prévenir l'enfant** de ce qui va lui arriver et de verbaliser à propos des événements qui le concerne (le prendre, le moucher, s'éloigner,...).
- D'être attentif à ce que vit l'enfant individuellement, tenant compte de son « état » de l'instant, de son rythme, de ses compétences et de ses demandes.

Les outils

Plusieurs outils servent à accompagner l'accordage de la puéricultrice au rythme d'éveil de l'enfant :

- La feuille des « repères » est un document professionnel, à l'usage de l'équipe. Elle donne les repères, chaque fois actualisés, dans les soins de base : façon de dormir, de manger...
- La « feuille de rythme » est remplie conjointement par les parents et l'équipe. Elle est d'une grande utilité pour les repères par rapport à l'enfant (repas, temps d'éveil/de repos,...) pour l'échange avec les parents et avec les relais dans les remplacements des puéricultrices.
- Le cahier de l'enfant est un appui à l'échange oral. Il sert de lien entre les parents et l'équipe. Y sont notées les observations et communications nécessaires à l'accueil quotidien. Il permet également de transcrire des informations importantes telles que la température, des remarques éventuelles concernant la demande de motivation pour les retards, les vaccins ou le rappel des jours de fermeture de la crèche... C'est aussi un beau souvenir pour votre enfant de son séjour à la crèche.

Les repas

• **Les biberons**

La puéricultrice est à la fois attentive à respecter le rythme de l'enfant et aussi à l'aider à structurer ses temps de repas. L'adulte veille à son confort dans son installation ; le bébé est lui aussi dans une position qui lui permet de se relâcher et d'être dans ses appuis.

• **Les repas à la cuillère**

Ce passage se fait en accordage avec les compétences de l'enfant, en accord avec les parents qui initient cet apprentissage et selon la prescription du pédiatre.

Le repas se donne en général dans un relax puis dans la chaise. L'installation peut être progressive (passage par les bras), suivant la réalité de la maison et les besoins manifestés par l'enfant.

C'est un apprentissage qui doit être fait en douceur, avec un temps nécessaire d'alimentation « mixte » (cuillère et biberon).

- **L'hydratation**

Tout au long de la journée, l'enfant peut recevoir à boire. Dans la matinée, l'enfant reçoit un petit gobelet de potage. Il reçoit également de l'eau lors du repas, au goûter, vers 17h et à la demande. L'hydratation est plus importante lors des périodes de forte chaleur.

Les soins quotidiens



Les changes, le portage, l'habillage et le déshabillage,... sont autant de moments privilégiés dans la relation individuelle. La qualité des gestes, l'accordage aux compétences de l'enfant et la possibilité de donner un « message » sécurisant et une présence attentive sont des éléments importants à favoriser lors des soins.

Le coin de change des BB1.

Le sommeil



Le respect de son temps de repos permet à l'enfant d'être, ensuite, dans une meilleure qualité d'éveil. Afin de respecter la qualité de sommeil des enfants, il est demandé aux parents de ne pas circuler dans la crèche entre 12h30 et 14h30.

Ci-contre, les lits des BB1.

Les parents sont amenés à participer à l'aménagement du lit de leur enfant afin qu'il soit le plus sécurisant et contenant possible (tour de lit, doudou,...).

On part des habitudes de l'enfant dès son arrivée à la crèche, avec l'idée de lui permettre de pouvoir s'endormir seul, dans son lit, dans la chambre.

Ce passage se fait parfois très progressivement pour certains enfants ; la puéricultrice peut proposer à l'enfant de se reposer dans le hamac, sur le matelas, dans le landau ou leur lit peut être placé dans le local de vie, ...

Dans les sections des bébés, les chambres sont séparées de l'espace d'éveil (une chambre de 15 lits chez les bébés 1, 4 chambres de 4 à 6 lits chez les bébés 2).

Les sections des moyens : la « période d'exploration », de 9 à 18 mois

Le temps d'accueil

Dans les premiers temps de cette période d'exploration, les repères spatiaux, accompagnés par les repères relationnels, sont toujours là : un espace défini, notamment avec un matelas pour l'accueil des enfants.

Lors de l'accueil du matin, l'enfant a besoin d'un temps de transition, avec parfois la nécessité d'un contact corporel avec la puéricultrice. Les jeux et les propositions d'exploration motrice dans l'espace sont aussi sources d'intérêt pour faire le passage.

Avec la place de la référente, la parole prend une place plus importante ; cela se fait sans artifice (confiance des parents et de l'enfant) et nous observons la possibilité de pouvoir accueillir plusieurs enfants à la fois (car il y a une possibilité d'investir plus directement l'espace pour l'enfant).

Dès les sections des moyens, des activités en petits groupes sont proposés aux enfants (généralement, après l'accueil du matin, c'est-à-dire à partir de 9h30). Si une activité est en cours au moment de l'arrivée de l'enfant, l'accueil sera fait par la puéricultrice se trouvant dans la section.

L'aménagement de la salle du point de vue moteur et des jeux se fait dès l'ouverture de la section afin que les enfants puissent « nourrir » directement leurs besoins d'exploration.

Les temps d'exploration et d'activités



Dans la salle, il est nécessaire de mettre en place, de façon permanente, des espaces d'exploration motrice où chaque enfant peut s'expérimenter suivant ses compétences et ses besoins du moment : matelas mous et tapis, appuis à hauteurs différentes, matelas « vagues », espaces où grimper, se cacher,...

Espace moteur chez les M1.

De la même façon, la mise à disposition de jeux variés permet de nourrir les besoins d'exploration, de découverte et d'association.

C'est aussi par l'observation des enfants dans leurs jeux que nous pouvons voir ce qui les intéresse et le rythme dans lequel nous allons proposer des changements.

L'activité proposée est réalisée par groupe avec la puéricultrice de référence. Cette dernière utilise la possibilité d'organiser des activités par petits groupes dans un espace de vie séparé, à côté de la salle principale. L'accent est mis principalement sur les manipulations qui peuvent se faire au maximum au niveau du sol. Chaque expérimentation est appelée à être vécue dans une ambiance détendue, sans attente de performance, afin que l'enfant puisse apprivoiser la proposition et la découvrir à son rythme.

Le type d'activité est déterminé par ce que l'on observe de l'enfant et du groupe d'enfants. Il est intéressant de permettre d'avoir accès à un matériel varié ou de pouvoir quitter l'espace quand l'enfant n'y a plus son compte. C'est un travail de concilier le cadre et les besoins individuels...

Une activité « piscine » est proposée aux « moyens » et aux « grands » : c'est avant tout une découverte de l'eau.

L'atelier musique ne se structure véritablement que vers 18-24 mois. Une exploration des instruments et des sons est proposée progressivement et de manière « libre ».

Les repas

- Le passage à la chaise puis à la table se fait progressivement en lien avec les compétences de chaque enfant. Le repas à table est d'abord expérimenté individuellement, puis partagé à 2, puis à 4. Il y a donc plusieurs services par groupe, avec une personne relais auprès des enfants qui sont dans la salle.
- De même par rapport à la consistance des aliments : progression de la purée lisse au stoemp, puis aux morceaux, de la panade à la diversité des goûters.

Le schéma de la démarche pourrait se traduire comme suit : temps d'observation de l'enfant, partage avec l'équipe, puis essais auprès de l'enfant, avec possibilité de revenir à l'étape précédente.



Le coin repas des M2.

- Au niveau de l'organisation, l'attention est mise sur une qualité d'ambiance pour chaque enfant qui mange. Les puéricultrices sont « libérées » de l'accompagnement du groupe et peuvent profiter d'un moment en tête-à-tête avec chaque enfant grâce à la présence d'une personne relais dans la salle de vie (une puéricultrice ou un membre du staff). Celle-ci propose aux enfants qui vont manger plus tard ou à ceux qui reviennent de leur repas un aménagement intéressant par les jeux et le soutien de leur intérêt (ex : chant, lecture,...).

- Nous veillons à donner souvent à boire aux enfants.
- Pour les repas du midi comme pour les goûters, nous sommes attentifs à la position de l'enfant : l'assise est en appui et contenante.

Le temps du change

Le change d'un enfant est un moment privilégié dans la relation individuelle.

Dans ces moments de change, il est important de veiller à ce qu'une puéricultrice reste présente et disponible auprès du groupe (il n'y a d'ailleurs que deux coussins de change dans les salles).



La table de change des M1.

Le temps du repos

L'arrivée dans les espaces des « moyens » implique des changements au niveau des siestes :

- Nous leur proposons une sieste collective à la mi-journée (+- entre 12h et 14h30) ;
- Ils dorment dans un lit hamac à hauteur du sol (et non plus dans un lit à barreaux) ;
- Les adultes sont présents dans l'espace de la sieste.



L'espace de sieste des M2.

Lors de ce passage, nous veillons à être attentifs aux enfants qui ont besoin d'une habitude plus douce (besoin de repos en dehors du temps de sieste, besoin d'un lit à barreaux, besoin de garder le tour de lit « contenant »...). Une petite chambre attenante à la section des moyens 1 permet d'offrir un temps de sieste en matinée ou en fin de journée à l'enfant qui en montre le besoin.

Les sections des grands : la période « d’affirmation de soi et du jeu symbolique », de 18 à 36 mois

Le temps d’accueil

L’enfant grandit, ses compétences aussi et celles-ci peuvent être valorisées dès l’accueil du matin. Il peut, dans ce moment de passage, manifester ses possibilités d’être acteur et autonome.

L’accueil se découpe en plusieurs phases :

- L’enfant arrive dans le groupe, c’est d’abord lui qui est accueilli : soit il se dirige de lui-même (réellement ou par le regard) vers la puéricultrice, le groupe ou un jeu, soit c’est la puéricultrice qui marque l’accueil.

L’accueil du parent se marque dans un 2^e temps et ainsi s’ensuit un échange sur les informations nécessaires à transmettre.

- La puéricultrice aide, si besoin, l’enfant à se tourner vers son lieu de vie, en lien avec les grandes possibilités d’ouverture qu’il peut mettre en route à cet âge.
- L’adulte référent est appelé à « s’effacer » progressivement au profit de la collectivité, dans une attitude soutenant à l’ouverture de l’enfant vers les autres adultes/enfants présents.

L’organisation entre membres de l’équipe permet aussi de marquer ce passage. Une fois que deux puéricultrices sont présentes, l’une d’elles met en place une activité et reste présente aux enfants qui l’investissent. Sa collègue fait alors l’accueil pour tous les enfants qui arrivent sans distinction de référence.

A ce niveau, cela demande souvent un temps d’explication avec les parents sur le sens de l’évolution dans cette attitude d’accueil : accepter que son enfant puisse être accueilli par la personne disponible, et de là, ne pas interférer dans l’activité proposée.



Pièces de vie (et de jeux !) des GD 1 et des GD2

Les temps d'activités

Le temps le plus effectif pour l'enfant est occupé par son « **activité libre** ». Ce sont les moments où il exerce, par le jeu, toutes ses capacités de pensée imaginaire qu'il met concrètement en scène et son accès progressif à la symbolisation. C'est également les moments où il observe, il erre sans but apparent et où il se pose et se repose.

- Nous lui proposerons une pièce structurée en différents « coins » que l'enfant reconnaît et où il peut lui-même aller trouver ce qui l'occupera (par hasard ou par projet).
- Trouver dans le matériel moteur une grande variété d'exploration : il y a des modules fixes, avec des possibilités notamment de grimper haut, de sauter, ... et des modules moteurs mobiles qui permettent aux enfants de bouger, créer avec du gros matériel et de prendre aussi des risques (importance d'expérimenter le déséquilibre). Les notions de dedans (comme dans une grande caisse) et de dessous (comme dans un tunnel) sont aussi importantes.
- L'usage du petit vélo est aussi une activité libre qui est permanente.
- Il faut prévoir dans le matériel une permanence des aspects suivants : les objets qui sont plus doux (matelas, coussins, peluches, tissus,...), les objets qui amènent à la manipulation (boîtes de récupération, petits objets,...), les jeux de construction (gros cubes, Duplo,...) et des objets qui touchent plus l'aspect du jeu représentatif et symbolique (dînette, poupées, garage,...).
- La présence de l'adulte est un aspect important car l'enfant doit pouvoir faire son activité pour lui-même (même à l'abri du regard de l'adulte) et pouvoir compter sur l'attitude soutenance et stimulante des puéricultrices... qui se traduit par une possibilité de restructurer et redynamiser les propositions de matériel et par un échange personnel avec l'enfant.
- Dans l'aspect du jeu libre des enfants s'inscrit aussi très fortement le travail des limites et de l'accompagnement à ce niveau. C'est une belle opportunité d'accorder en équipe des règles cohérentes.
- Ces temps de jeux libres sont aussi l'occasion pour chaque enfant de vivre la rencontre avec ses pairs : dans le jeu, les interactions et les confrontations. C'est entre eux qu'ils mettent en scène et apprennent les relations, soutenues par ce qui a été vécu avec les adultes.

Les « **activités organisées** » ont elles aussi tout leur sens. Les enfants ont besoin d'exercer leurs compétences dans un cadre plus défini et plus structuré. C'est un temps où l'expression individuelle peut être favorisée, tant grâce à la réduction du nombre d'enfants

pendant l'activité que par l'attention donnée par l'adulte (ce qui n'empêche pas les échanges souvent très riches entre enfants).

Ce cadre d'activité doit toujours être libre d'accès pour l'enfant (pas d'obligation de « faire ») et laisse une marge importante à ce qui vient de l'initiative de l'enfant (ex : que l'enfant puisse utiliser ses doigts lors d'une activité peinture à l'éponge).

On peut définir différents types d'activités :

- Les manipulations de base (plasticine, pâte à sel, riz, bouchons, capsules,...), correspondant au besoin de pouvoir exercer la manipulation avec la globalité de la main (tout comme le sable, l'eau et leur association).

Il est riche de pouvoir introduire d'autres types de jeux (poupées, dinettes, garage,...) durant ces activités afin de donner des ouvertures du côté de l'imaginaire et de la symbolisation.

- Il est intéressant de favoriser au maximum une liberté de mouvement : l'enfant peut jouer debout, assis au sol. L'assise sur une chaise n'est utile qu'en cas de besoin pour l'enfant de se sentir contenu pour les besoins de manipulation plus fine (ex : enfilage de perles).

- L'expression créative de la peinture, le pastel, le crayon,...

Si la trace laissée par l'enfant lui importe de plus en plus, elle n'est pas le but en soi. Il n'y a dès lors pas besoin de lui demander ce qu'il a voulu représenter, ni de vouloir qu'elle reste (ex : autorisation à recouvrir une première peinture par toute une autre couleur uniforme). Cette non attache à la « production » est un aspect dont il faut souvent expliquer le sens aux parents. C'est pour cette raison que nous évitons au maximum les activités liées aux temps de fêtes (Noël, fête des pères et mères,...) dans le sens d'une « production ».

- Les jeux définis (puzzles, perles, domino...).
- L'activité lecture, avec manipulation et lecture des livres, magazines...

Activités organisées :

Il y a aussi trois activités « fixes » proposées : la piscine, la psychomotricité et l'éveil musical. D'autres activités sont plus ponctuelles, comme les soins donnés au potager ou réaliser une promenade autour des étangs.

La séance de psychomotricité, animée par la psychomotricienne et en collaboration avec une puéricultrice du groupe, est proposée chaque semaine au groupe le plus « âgé » de la crèche.

L'habillage et le déshabillage

L'accompagnement des enfants dans la mise des vêtements est d'une certaine importance, tant dans la gestion du groupe que dans le temps consacré individuellement à chaque enfant.

Dans cet accompagnement, nous pouvons veiller à ce que l'enfant acquiert progressivement une certaine indépendance ; nous n'avons pas de critères précis quant aux acquisitions à faire (notamment par rapport au passage à l'école).

Cette « activité » se déroule principalement lors des sorties au jardin et de l'activité piscine.

Les repas



C'est progressivement que les enfants acquièrent plus d'autonomie dans leur repas.

- Tout en laissant à l'enfant un espace où il peut prendre de plus en plus en charge son alimentation, il a encore besoin d'une présence attentive et soutenante de l'adulte. Chaque puéricultrice trouve donc sa place proche des tables des enfants.
- Dès que cela est possible, on laisse le choix du couvert à l'enfant : cuillère ou fourchette.
- Une fois le repas terminé, l'enfant va porter son assiette à l'endroit convenu et va mettre son bavoir dans un bac prévu à cet effet.
- L'eau est accessible pendant tout le repas.

Lieu de repas des GD2.

L'acquisition de la propreté

Dans cette étape de maturation et de nouvelle compétence de l'enfant, nous essayons d'envisager notre accompagnement comme un soutien et une reconnaissance de son propre rythme.



Il arrive que dans un groupe, certains enfants montrent des signes de possibilité de commencer cet apprentissage assez tôt (section des moyens). Nous reconnaissons le rythme individuel et donnons la possibilité à l'enfant d'aller sur le « petit pot ».

Les propositions régulières d'aller sur la petite toilette se font en fonction de l'observation de l'enfant et sans pression ni obligation, malgré la demande faite parfois de la part des parents. Nous

Salle de bain des GD2.

remarquons que moins il y a de pression et de « volonté » de la part de l'adulte, plus l'enfant arrive à la maîtrise de cette acquisition au « bon moment » pour lui et avec rapidité et sérénité.



De notre part, nous veillons à avoir une attitude soutenante qui n'est ni en excès de félicitations, ni en manifestations négatives (déception, réprimandes,...).

Notre travail est donc d'essayer au maximum de responsabiliser les parents, devant prendre leur part de responsabilité dans l'accompagnement de leur enfant (il est important pour l'enfant que ses parents ne « déchargent » pas tout sur la crèche), et aussi de responsabiliser l'enfant (cette acquisition lui appartient).

Salle de bain des GD1.

Parallèlement à l'acquisition de la propreté, les enfants prennent de plus en plus une place active dans les moments de soins, comme dans le lavage des mains et du visage.

Le sommeil



Le temps de sieste est un moment indispensable qui permet à chaque enfant de se « poser » et de se « reposer » dans le cours de sa journée d'éveil.

L'équipe cherche à trouver un équilibre entre un cadre clair (ex : les enfants se couchent sur leur lit) et une écoute du rythme individuel (ex : permettre à l'enfant de quitter son lit lorsqu'il n'a plus besoin de repos). Il importe donc de veiller à amener ce temps d'apaisement grâce à une dynamique et des repères adaptés à l'âge des enfants (prendre soi-même son doudou, aller seul dans son lit,...), sans trop grandes tensions.

Chaque enfant a son lit individualisé et ses objets personnels, au besoin un objet de la crèche (par exemple, une peluche).

(Photo ci-contre : la mezzanine des GD2.)

Concernant l'usage des tétines et du doudou pendant les temps d'éveil, il convient de considérer chaque enfant dans son individualité et dans ses besoins du moment. Certains se demandent comment et quand l'enfant arrivera à se sécuriser, sans rester accroché de façon permanente et restrictive à ses objets personnels : lui faire confiance dans l'accès à son doudou et/ou sa tétine lui permet de gérer son besoin.

Encadrement

Les parents sont présents au quotidien auprès de leur enfant et sont reconnus comme les premiers intervenants. Leurs échanges avec l'équipe accueillante sont primordiaux.

Les puéricultrices ont la première place dans le quotidien des enfants à la crèche. Elles accompagnent tous les moments d'éveil de l'enfant et gèrent le déroulement de la journée pour toute la section.

L'équipe médico-sociale

Deux infirmières EQTP, référentes chacune de trois sections, assurent le suivi de la santé et le dossier social de l'enfant (présences, calcul de la participation financière des parents). Les infirmières, en collaboration avec la direction, gèrent l'organisation, le soutien des équipes et peuvent inviter les parents à les rencontrer.

Le pédiatre assure les consultations dans le cadre fixé par l'ONE.

La directrice, psychologue de formation, assure la gestion globale d'encadrement (engagement du personnel et suivi des dossiers, cadre pédagogique, gestion financière et administrative, inscriptions des enfants, représentation à l'extérieur...).

La psychomotricienne présente ponctuellement dans les groupes d'enfants, accompagne l'observation et la réflexion des puéricultrices, et anime des ateliers de psychomotricité auprès des groupes des grands.

Le personnel de cuisine prépare quotidiennement les repas à la crèche ; les menus sont élaborés en adéquation avec les normes ONE.

Le personnel d'entretien et la lingère permettent de répondre aux besoins d'intendance. Ce personnel est aussi amené à participer indirectement au projet à travers sa réalisation et son attention au respect des groupes et de leur rythme.

Des stagiaires puériculteurs(trices) sont présent(e)s auprès des enfants dans le cadre de leur formation. Accompagné(e)s par les puéricultrices et leur moniteur de stage, ils sont attentifs à s'intégrer dans la démarche de travail des équipes dans le respect du projet.

Des stagiaires infirmiers de 1^{ère} année sont accueillis durant l'année scolaire. Les objectifs sont spécifiques à leur niveau de formation, mais visent surtout à découvrir un milieu professionnel extra hospitalier, avec l'observation d'un jeune enfant sain et la découverte du rôle infirmier.

Toute l'équipe du Nid est inscrite dans un processus de « formation continue » et participe régulièrement à des formations individuelles et à des formations en groupe (lors de nos journées pédagogiques).

De nombreux temps de rencontres en interne nous permettent de soutenir le travail d'accueil des enfants : réunions de section (2 par trimestre, dont une réunion animée par une psychomotricienne extérieure), réunions générales d'équipe, rencontres ponctuelles entre une équipe ou un membre d'une équipe et le staff, supervision et réunions hebdomadaires du staff.

Objectifs (Plan Qualité)

Dans le cadre du Plan Accueil Qualité de l'ONE, la crèche s'est engagée à travailler différents objectifs durant la période 2018-2021.

- Travailler en profondeur et sur différents domaines la notion de puéricultrice de référence :
 - En travaillant cette notion en prenant compte de la réalité du Nid :
 - La place de la puéricultrice volante et des relais ;
 - La place de l'équipe en absence d'une puéricultrice référente ;
 - Les émotions et les besoins de chaque bébé, confronté à des attentes des adultes (parents et puéricultrices) et à la collectivité.
 - En travaillant la période de familiarisation :
 - Réalisation d'un canevas d'échanges avec les parents (« check-list » des sujets à aborder, aide aux nouvelles engagées).
- Travailler de manière concrète l'accompagnement des stagiaires en redéfinissant le cadre institutionnel d'accompagnement des stagiaires, et en proposant aux puéricultrices de participer à une formation de tutorat.
- Travailler les outils de communication au sein du staff et entre le staff et l'équipe.

Pour répondre à ces objectifs, la tenue de réunions d'équipe, la participation à des colloques et des conférences (dans le cadre de nos journées pédagogiques), l'inscription des membres du personnel à des formations extérieures individuelles et une supervision du staff sont prévus.



Crèche Royale Le Nid

**Règlement
d'Ordre
Intérieur**

2018

IDENTIFICATION DU MILIEU D'ACCUEIL ET DE SON POUVOIR ORGANISATEUR :

ASBL CRECHE ROYALE LE NID.

STATUT ASBL déposé au greffe du tribunal le 21/12/2005.

MATRICULE ONE : 63.21009.01

La crèche est agréée et subventionnée par l'ONE :

Depuis avril 1973 pour une capacité de 76 places, en octobre 1974 pour une capacité de 96 places et actuellement pour une capacité de **110 places EQTP** (équivalent temps plein).

N° D'ENTREPRISE : 409 307138

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Présidente : Madame N. GILSON
- Vice Présidente : Madame S. ACERBIS
- Trésorière : Madame J. GHION
- Secrétaire : Madame M. MORETTO
- Administrateur : Madame J. GOETVRINDT
- Administrateur : Madame J. ALBIAC

COMPOSITION DU PERSONNEL :

Le staff encadrant :

Pauline Simon	Directrice
Vanessa Kamden	Infirmière en santé communautaire
Alice Ndjeka	Infirmière en santé communautaire
Anouk Massaux	Infirmière
Sabine Smekens	Psychomotricienne
Docteur Monalisa Zampieri	Pédiatre

L'équipe :

Elle se compose de :

- 21 puéricultrices EQTP (équivalent temps plein)
- 1 ouvrier EQTP pour la maintenance du bâtiment et du matériel
- 1 ouvrière EQTP pour le traitement du linge

Contrats avec des sociétés extérieures pour le nettoyage des locaux et pour la cuisine avec un technicien de surface et une cuisinière attitrées.

Contacts réguliers avec d'autres intervenants : pédiatre, kiné, pédopsychiatre, psychologue,...

Les enfants :

Les enfants sont répartis par âge en 6 sections. Chacune de ces sections est sous la responsabilité d'une équipe de 3 puéricultrices EQTP. Une puéricultrice est elle-même référente pour un groupe de 5 à 8 enfants et ceci jusqu'au départ des enfants à l'école maternelle, conformément au contrat d'accueil.

Une collègue relaye lors des moments où la puéricultrice de référence est absente.

Ces unités de vie évolueront plusieurs fois pendant le séjour des enfants, afin de leur offrir un espace mieux adapté à leurs besoins grandissants. Les parents sont informés de ces changements.

1. RESPECT DU CODE DE QUALITE

La crèche s'engage à respecter le **Code de Qualité** tel que défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française. Il veille notamment à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui réponde à la demande des personnes et aux besoins des enfants.

Il évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe ou l'origine socioculturelle à l'encontre des enfants ou des parents.

Le milieu d'accueil agréé élabore un **projet d'accueil** conformément aux dispositions reprises à l'article 20 de l'Arrêté précité et en délivre copie aux personnes qui confient l'enfant.

2. FINALITE PRINCIPALE

La crèche a pour finalité principale l'accueil de l'enfant en veillant à son éveil, son bien-être.

Ainsi, elle permet aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles, à savoir tant le travail, la formation que la recherche d'emploi, leurs engagements sociaux et leurs responsabilités parentales.

Il institue un mode d'accueil qui permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles, tant psychologiquement que professionnellement, pour les occupations professionnelles ou autres.

3. ACCESSIBILITE

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination (art. 10 et 11 de la Constitution) et en tant que milieu d'accueil agréé par un organisme d'intérêt public, l'accessibilité du milieu d'accueil est assurée à tous les enfants, quels que soient l'occupation des parents et leur temps de prestation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la crèche réserve 10% de sa capacité totale en vue de répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières :

- Accueil d'un enfant ayant un lien de parentalité avec un autre enfant inscrit ;
- Accueil d'un enfant dont les parents font face à des problèmes sociaux, psychologiques ou physiques importants ;
- Enfants confiés en adoption (difficulté vécue par les parents quant à la date d'arrivée de l'enfant) ;
- Sur proposition d'un service SOS-Enfants ou sur décision judiciaire ; protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les modalités d'inscription ne sont pas applicables aux 4 dernières situations particulières qui demandent une solution rapide.

4. MODALITE D'INSCRIPTION

a) Inscription

A partir du 3^{ème} mois de grossesse révolu, les parents peuvent solliciter l'inscription de leur enfant via notre site internet en précisant le temps d'accueil et la date probable du début de cet accueil.

Chaque demande d'inscription est transcrite immédiatement dans un registre des inscriptions dans l'ordre chronologique de son introduction.

Une présence régulière est souhaitée dans le cadre de notre projet d'accueil.

Le milieu d'accueil agréé ne peut refuser une demande d'inscription pour le motif que le nombre de journées de présences est insuffisant si ce nombre est supérieur ou égal en moyenne à 12 présences, complètes ou incomplètes, hors les mois de vacances annoncés par les parents et les périodes de congés scolaires.

Le milieu d'accueil agréé notifie par écrit (e-mail) l'acceptation ou le refus motivé de l'inscription endéans le mois de la demande.

Le refus ne peut se justifier que, soit par l'absence de place disponible à la date présumée du début de l'accueil, soit par l'incompatibilité de la demande avec le règlement d'ordre intérieur (ROI) ou le projet d'accueil.

Les parents sont alors invités à rencontrer la direction pour créer la fiche d'inscription et recevoir le ROI ainsi que le projet d'accueil.

b) Confirmation et inscription définitive

Les parents confirment l'inscription au début du 7^{ème} mois de grossesse en prenant un nouveau rendez-vous avec la direction. A ce moment, ils ont pris connaissance du ROI et du projet d'accueil.

A défaut, le milieu d'accueil leur adresse un rappel les invitant à confirmer leur inscription dans les 15 jours.

En cas d'absence de réponse à ce rappel, l'inscription ferme est annulée.

L'inscription ferme se fait par la signature du contrat d'accueil et du présent règlement, ainsi que par le versement d'une avance forfaitaire. Cette avance forfaitaire correspond à un mois d'accueil (tel que calculé en fonction de la fréquentation demandée et de la contribution financière déterminée sur la base des revenus du ménage) et est versée à la crèche par virement bancaire.

L'avance forfaitaire est restituée, endéans un délai de 1 mois, à la fin de l'accueil si toutes les obligations ont été exécutées ou si l'entrée de l'enfant n'a pu avoir lieu dans les **cas de force majeure** suivants, notamment :

- Santé de l'enfant ou des parents ;
- Déménagement des parents ;
- Perte d'emploi de l'un des parents.

La naissance doit également être confirmée dans le mois de celle-ci.

Les modalités d'inscription restent applicables pour l'accueil d'un enfant ayant un lien de parenté avec un autre enfant inscrit.

c) Particularités pour l'accueil tardif d'un enfant âgé de plus de 6 mois

Inscription : la demande ne peut être formulée que dans les 6 mois qui précèdent la date prévue pour l'entrée.

Confirmation et inscription définitive : Les parents confirment l'entrée de l'enfant au plus tard 2 mois avant celle-ci.

Nonobstant ces délais différents, les autres aspects de la procédure restent identiques.

5. HORAIRES

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h00 (5 jours/semaine).

Les enfants sont attendus dès 07h30 et **au plus tard à 09h15** afin de :

- vous permettre d'aménager confortablement pour votre enfant et vous-même ce moment de séparation
- permettre à votre enfant d'être disponible au début des activités et
- permettre aux puéricultrices d'être dans la qualité de la continuité relationnelle que chacun respectera comme fil rouge de notre projet pédagogique.

Les parents viennent rechercher leur(s) enfant(s) **à partir de 14h30 jusqu'à 17h45**. **Chaque famille doit avoir quitté la crèche à 18h00**. Etre là à 17h45 vous permet d'aller chercher votre enfant calmement et favorise la communication avec la puéricultrice et la transition vers la maison.

Nous ne souhaitons ni entrées, ni sorties entre 12h15 et 14h30, le temps consacré à la sieste.

Tout retard doit être prévenu et peut entraîner un avertissement.

NB : Tout retard non motivé doit être signé par le parent. Au-delà du 3^e retard, nous pourrions refuser d'accueillir votre enfant ce jour-là et vous transmettre un avertissement. Trois avertissements peuvent amener le Conseil d'Administration à revoir l'attribution de la place.

Pour les enfants inscrits à mi-temps, ils sont présents un maximum 5 heures/jour et l'horaire est idéalement établi en début de séjour (matin ou après-midi).

Afin de nous permettre un bon fonctionnement et une bonne gestion de commandes des repas, nous vous demandons de signaler toute absence avant **08h15**

- soit en nous laissant un message sur le répondeur
- soit en nous téléphonant à partir de 07h30
- soit en nous envoyant un e-mail: infirmier@creche-lenid.be

En cas d'absence pour raison médicale, nous vous demandons de nous confirmer la date du retour de votre enfant à la crèche, au plus tard la veille avant 18h.

Congés et fermetures de la crèche :

(Attention, des ajustements peuvent être effectués en fonction des congés scolaires !)

- Jours fériés légaux (ou récupération) ;
- Les 4 jours associés au lundi de Pâques ;
- Les 4 jours associés au 21 juillet ;
- Les 4 jours associés au 15 août ;
- Les 8 jours associés au jour de Noël et de l'an.

Un calendrier précis est distribué à l'automne pour l'année suivante.

S'ajoutent à ces fermetures, 2 journées pédagogiques pour le personnel dont les dates vous sont transmises au plus tard un mois à l'avance.

Afin d'organiser des réunions en présence de toute l'équipe du Nid, la crèche ferme à 16h un jour par trimestre (généralement en février, mai et octobre). Ces dates vous sont transmises en même temps que les dates de fermetures annuelles. Il vous est demandé de venir rechercher à 15h45 ces jours-là.

6. MODALITES PRATIQUES

Les parents préparent l'entrée de leur enfant en crèche en collaboration avec celle-ci pendant une période de **familiarisation**. Il s'agit de 6 rendez-vous de 30 - 45 minutes (1

avec l'infirmière, 5 avec la puéricultrice référente) auxquels s'ajoute un temps de présence progressif de votre enfant seul en section (d'abord 2h, puis avec un repas, puis avec une sieste et enfin une journée complète). Cette période s'étend sur les 15 jours ouvrables qui précèdent l'entrée.

a) Aspect alimentaire

Allaitement maternel :

Les mamans qui le désirent, peuvent allaiter leur bébé (à l'arrivée et/ou au départ) à la crèche ou y déposer leur lait (préalablement congelé).

Les biberons de lait sont préparés par la crèche. Nous ne fournissons que les laits de base (Nan Pro 1 et 2). Les laits de régime, comme par exemple les laits hypoallergéniques, doivent être fournis par les parents avec une attestation médicale du pédiatre (boîte fermée, non entamée).

Voici le schéma alimentaire proposé par la crèche, adapté bien sûr par votre pédiatre en fonction de votre enfant :

- 0 à 4 mois : Allaitement maternel ou artificiel ou mixte avec un lait de départ.
- Entre 5-6 mois :
 - o Introduction des légumes. La crèche offre la possibilité de présenter plusieurs jours de suite (max 3 jours) le même légume à votre enfant si c'est nécessaire (difficultés d'adaptation au changement d'alimentation)
 - o Introduction d'un lait de suite
- 1 mois plus tard:
 - o Introduction des fruits sous forme de panade.
(Dès que l'enfant en est capable, +/- vers 8 mois, nous lui proposerons de compléter son goûter avec un peu de pain.)
 - o Introduction des VVPO (viande, volaille, poisson et œuf).
- Le lait de vache sera habituellement introduit vers l'âge de 15 mois dans les goûters.
- Les morceaux sont introduits petit à petit afin que vers 13 mois votre enfant soit capable d'en manger aisément.

Le schéma alimentaire de votre enfant est respecté et les menus sont créés en respectant les normes (quantités et fréquences) conseillées par les diététiciennes de l'ONE.

Pour les plus grands, nous fournissons le dîner (légumes, féculent, VVPO et matière grasse) et le goûter (fruits, féculents et 2x/semaine un produit laitier).

Le petit déjeuner est pris à domicile et ne peut être terminé dans la section.

L'introduction d'un nouveau groupe d'aliments se fait avec votre collaboration. Nous vous laissons commencer le week-end et ainsi partager ce moment privilégié avec votre enfant. Nous poursuivons pendant la semaine.

Les repas sont préparés dans la cuisine de la crèche. Les menus sont affichés dans le hall d'entrée.

Si votre enfant doit suivre un régime particulier, nous vous demandons de fournir, pour chaque changement, un certificat médical. Certains aliments de régime (ex : laitage à base de soja) sont fournis par la crèche.

b) Qui vient chercher l'enfant

Lors de la constitution du dossier social de l'enfant, vous nous remettez une délégation écrite et signée pour les personnes qui seraient susceptibles de venir chercher votre enfant à la crèche à votre place

Si une autre personne devait exceptionnellement venir chercher votre enfant, nous devons en être avertis le matin au plus tard. Cette personne doit être munie d'une autorisation signée des parents (e-mail ou mots dans le cahier de communication) et de sa carte d'identité pour vérification.

L'âge minimum requis pour une personne mandatée est 18 ans. Une dérogation peut toutefois être octroyée sur base d'une décharge signée des parents.

Les grands enfants ne sont pas autorisés à entrer dans les sections et/ou dans le jardin et ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

c) Garde d'enfants malades à domicile

Différents services existent pour vous dépanner lorsque votre enfant est malade. Leurs coordonnées et conditions d'accès peuvent être communiquées sur demande au bureau des infirmières.

Votre mutuelle : de plus en plus de mutualités proposent ce service. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la vôtre.

d) Les langes

Les langes peuvent vous être fournis par la crèche et vous sont dès lors facturés. Le prix du paquet de langes est fixé à 14.50 euros en supplément sur la facture du mois. De plus, nous utilisons des langes spéciaux piscines, au prix de 0.85 euros pièce.

e) La vidéo

Il arrive que pour des usages internes (observations...) ou externes (formations...), certains enfants soient filmés dans leurs activités quotidiennes. Nous invitons les parents ne désirant

pas que leur enfant soit filmé de nous en avertir **conformément à la Convention européenne des droits de l'homme et à la loi du 30 juin 1994 art. 10.**

f) Tenue vestimentaire et bijoux

Nous vous suggérons d'habiller votre enfant dans une tenue confortable afin de lui permettre d'explorer sa motricité. Les puéricultrices pourraient enlever certains vêtements pour répondre à ses besoins de mouvement tout en s'assurant qu'il ait suffisamment chaud. Nous vous demandons également de prévoir suffisamment de vêtements de rechange. Le port des bijoux (boucle d'oreille, gourmette, chaîne,...) est interdit afin d'éviter les risques de perte et d'étouffement.

7. DISPOSITIONS MEDICALES

En annexe du règlement d'ordre intérieur, vous trouverez les dispositions médicales applicables dans les milieux d'accueil collectifs **conformément à l'arrêté du 27/02/2003.** Nous vous invitons à nous remettre ce formulaire dûment complété et signé.

8. LE CONTRAT D'ACCUEIL

Le milieu d'accueil et les parents concluent, au plus tôt au moment de l'acceptation d'inscription confirmée par les parents, un contrat d'accueil déterminant les droits et obligations réciproques. Ce contrat, **conforme au modèle ONE**, comprend minimum les éléments suivants :

- a)** Le volume habituel de présence durant une période de référence pouvant varier, en fonction des impératifs des parents, d'une semaine à 3 mois.
Ce volume habituel est transcrit sur une fiche de présence type déterminant les jours ou demi-jours pendant lesquels l'enfant sera présent durant la période de référence correspondante.
En cas d'impossibilité pour les parents de compléter une fiche de présence type, ils prévoient, avec le milieu d'accueil les modalités, notamment en termes de délai, de planification des présences de l'enfant, sinon, les absences seront facturées au tarif journalier habituel.
- b)** La confirmation des périodes d'absence par les parents se fait la dernière semaine du mois qui précède la période et **au plus tard le 25 du mois précédent.**
- c)** Le calendrier de fermeture de la crèche : le calendrier précis, adapté avec les dates fixées selon le calendrier scolaire en vigueur est distribué au plus tard au début de l'année civile.

d) La durée de validité du contrat et l'horaire théorique.

e) Les modalités peuvent être revues de commun accord entre les parties, notamment si les conditions d'accueil sont modifiées. Cette modification fera l'objet d'un **avenant**. Hormis les dérogations acceptées de commun accord, le refus de prise en charge de l'enfant par le milieu d'accueil pour raison de santé communautaire, les cas de force majeure et circonstances exceptionnelles visées par l'arrêté du 28.04.2004, les parents sont tenus de respecter le volume habituel de présences dont la facturation est établie conformément à la planification prévue du rythme de présence de leur enfant dans le contrat d'accueil.

9. PARTICIPATION FINANCIERE (voir Circulaire PFP sur le site www.one.be)

Principe général

La participation financière des parents (P.F.P.) est calculée selon les revenus mensuels nets cumulés des parents (sauf exception : famille monoparentale, séparation sans intervention d'un des parents), conformément à l'arrêté du 27.02.2003 et à la circulaire de l'O.N.E. en fixant les modalités d'application. La P.F.P. couvre tous les frais de séjour, à l'exception des langes, des produits de soin, des médicaments, des aliments de régime et des vêtements.

Les demi-journées sont comptabilisées à 60% de la P.F.P. normalement due. Les temps de familiarisation sont facturés à partir du moment où l'enfant reste seul à la crèche, sans la présence du parent accompagnant (minimum 1h30).

Lorsque 2 enfants d'une même famille sont soumis simultanément au barème ou pour tout enfant appartenant à une famille d'au moins 3 enfants (dans ce cas, l'enfant porteur d'un handicap compte pour 2 unités dans le calcul du nombre d'enfants faisant partie du ménage), la P.F.P. due pour chaque enfant est réduite à 70%.

Les documents nécessaires à la fixation de la P.F.P. doivent nous parvenir lors de la constitution du dossier social, lors de la période de familiarisation (dans des cas exceptionnels examinés par le travailleur social un délai d'un mois maximum pourrait être accordé).

Pour la facilité de tous, nous proposons le paiement de la crèche par domiciliation.

Lorsque le paiement n'est pas effectué pour le 20 du mois qui suit (ex : 20 octobre pour la facture de septembre), l'enfant n'est pas admis le mois suivant, après enquête sociale et mise en demeure.

La fiche de présence fait partie intégrante du contrat d'accueil. Les parents sont tenus de respecter les journées de présences déterminées (minimum 12 hors congés scolaires

ou vacances annuelles) **dans cette fiche. Les journées de présences, effectives ou assimilées, sont facturées aux parents conformément aux prévisions reprises dans la fiche précitée.**

Les absences pour maladies de l'enfant, justifiées par un certificat médical fourni par les parents ainsi que les refus de prise en charge par le milieu d'accueil pour des raisons de santé communautaire ne donnent pas lieu à la perception de la PFP pour autant que le certificat d'absence soit remis avant le dernier jour d'ouverture de la crèche le mois concerné avant 12h. Les certificats médicaux en cours en fin de mois doivent également nous parvenir le dernier jour d'ouverture de la crèche du mois concerné

Par dérogation, les absences de l'enfant dues à des cas de force majeure ou des circonstances exceptionnelles, tels qu'arrêtés par le Gouvernement de la Communauté française sur proposition de l'Office, ne donnent pas lieu à la perception de la PFP.

Ces exceptions à la règle sont :

MOTIFS D'ABSENCES

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Congés de circonstances (petits chômages)	Copie des documents transmis à l'employeur ou déclaration sur l'honneur
Chômage technique ou intempéries	Attestation de l'employeur
Grève de l'entreprise des parents	Déclaration sur l'honneur
Maladie de l'enfant (+ de 24h)	Certificat médical remis au retour de l'enfant
Raison de santé de l'enfant sans certificat médical (max. 3jours/trimestre non consécutifs)	Déclaration sur l'honneur
Grève des transports en commun	/

10. DEDUCTIBILITE DES FRAIS DE GARDE

Conformément à l'article 113/1^{er}, 3° du code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leur frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans à concurrence de 100% du montant payé par jour et par enfant avec un minimum délimité selon la législation fédérale. Le contenu de cette disposition est modifiable selon l'évolution de la législation fédérale en la matière. Pour ce faire, les parents reçoivent une attestation fiscale (exemplaire unique à ne pas perdre) selon le modèle fourni par l'ONE.

11. LES ASSURANCES

La crèche Royale Le Nid contracte toutes les assurances notamment en matière de fonctionnement et d'infrastructure.

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil.

Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil.

Il est néanmoins conseillé aux parents de souscrire une assurance en responsabilité civile familiale.

12. LES SANCTIONS

En cas de non-paiement de la PFP, de présences insuffisantes (min. 12 jours) ou de non-respect des dispositions obligatoires reprises dans ce présent règlement, l'enfant, après enquête sociale et mise en demeure envoyée par recommandé, pourra se voir exclure du milieu d'accueil.

13. CONTRÔLE PERIODIQUE DE L'ONE

Les agents de l'ONE sont chargés d'accompagner les milieux d'accueil dans l'élaboration de leur projet d'accueil et de procéder à une évaluation régulière des conditions d'accueil, portant notamment sur l'épanouissement physique, psychique et social des enfants, en tenant compte de l'attente des parents.

14. RELATION ENTRE L'ONE ET LES PARENTS

Dans l'exercice de sa mission, l'ONE considère les parents comme des partenaires. Dans toutes les hypothèses susceptibles d'entraîner un retrait d'autorisation ou d'agrément, l'ONE procède à une enquête auprès des parents et les tient informés de toutes décisions prises à cet égard.

15. DEPART ANTICIPE

Les modalités de fin d'accueil anticipé sont prévues dans le contrat d'accueil conclu entre les parents et le milieu d'accueil. Le milieu d'accueil souhaite être informé du départ de l'enfant **par courrier 3 mois à l'avance**. Un **préavis de 1 mois** est à respecter, sauf cas de force majeure justifiant le retrait immédiat de l'enfant.

16. CESSION DE REMUNERATION (disposition facultative)

Dans le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs, le milieu d'accueil peut, afin de garantir la récupération des impayés, faire signer à chacun des deux parents

lors de l'inscription de l'enfant un contrat de cession de salaire et de toutes sommes quelconques.

La signature des parents s'appose sur un acte distinct de celui de l'inscription de l'enfant. Cette procédure de cession de rémunération ne s'applique qu'à l'égard des travailleurs salariés. La cession ne peut cependant pas être mise en œuvre dans le cas où la PFP ferait l'objet d'une contestation de la part des parents.

17. LE RESPECT

Si souvent bafoué de nos jours, nous avons voulu l'intégrer à notre structure, à tous niveaux. Il en est ainsi, bien sûr, dans le respect de l'enfant (rythme, développement, choix, autonomie...). En ce qui concerne les adultes (mais aussi les grands frères et grandes sœurs), nous insistons sur le respect à 4 niveaux :

- Le respect de l'hygiène en collectivité ;
- Le respect du lieu de vie quotidien ;
- Le respect du personnel ;
- Le respect du travail.

Ces notions se retrouvent souvent entremêlées et les règles établies de manière explicite (comme, par exemple, mettre des chaussons avant d'entrer dans une section ou un lieu d'activité) ou implicite (comme changer son enfant, si nécessaire, avant votre départ) touchent directement ces différents respects.

Concernant le respect du travail, nous insistons sur 2 moments clés de la journée :

- La séparation du matin ;
- Les retrouvailles du soir.

Ces 2 moments ont énormément d'importance. Il est primordial de mettre l'accent sur la qualité relationnelle plutôt que sur la quantité, la durée de ces temps de passage.

Le respect du besoin de l'enfant – qui peut être accueilli dès 07h30 – en matière de continuité relationnelle avec la puéricultrice est autant notre préoccupation que le temps d'accueil de chaque enfant. Il est important d'accorder la même importance à ces différents besoins d'accueil et de relation.

L'enfant a besoin d'être accompagné par son parent pour le passage en section mais une présence trop longue dans la section finirait par nuire à l'intégration de l'enfant dans le groupe et à gêner les puéricultrices dans leur travail vis-à-vis des besoins des autres enfants.

18. CONFIDENTIALITE

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données à caractère personnel qui nous sont communiquées sont traitées exclusivement dans le but de l'accueil de votre enfant dans notre structure.

Ces données personnelles seront traitées en toute confidentialité en collaboration avec les services compétents de l'ONE. Les données à caractère médical sont traitées sous la surveillance et la responsabilité du médecin de la crèche. Celles-ci pourront toutefois être transmises à un autre médecin afin d'assurer le suivi de l'enfant ou en cas d'urgence, aux fins de son traitement médical.

Les parents disposent d'un droit d'accès aux données à caractère personnel et, au cas où celles-ci seraient erronées, du droit de les faire rectifier en adressant au Pouvoir Organisateur une demande écrite.

ANNEXE 1 AU ROI

(ref : Publication ONE « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance »)

INFORMATION AUX PARENTS :

Dispositions médicales applicables dans les Milieux d'accueil collectifs (crèche, préguardiennat, MCAE)

REMARQUE : pour les préguardiennats (accueil de 18 mois à 3 ans) les dispositions ci-dessous doivent être adaptées en fonction de la tranche d'âge concernée.

1. SURVEILLANCE DE LA SANTE

Conformément à la législation, **tous les enfants accueillis** dans notre milieu d'accueil (crèche, préguardiennat, MCAE) **sont soumis à une surveillance de la santé qui comprend 4 examens médicaux obligatoires** : à l'entrée, vers 9 et 18 mois et à la sortie. Deux examens facultatifs peuvent être réalisés 1 à 2 mois après l'entrée et entre 12 et 15 mois. Les examens sont réalisés par le médecin du milieu d'accueil. Cette surveillance ne concerne que la santé globale de l'enfant et les relations entre la santé et la vie dans le milieu d'accueil. En cas de problème rapporté ou observé dans le milieu d'accueil, le médecin peut réaliser à tout moment un examen supplémentaire. Les résultats des différents examens de santé vous seront communiqués. L'examen d'entrée se déroulera en votre présence. Celle-ci est également souhaitée pour les autres examens dans la mesure de vos possibilités.

Le médecin du milieu d'accueil doit disposer d'informations suffisantes et régulières sur la santé globale de votre enfant au travers du carnet de santé et des observations des personnes qui l'accueillent. Le carnet de santé est un outil de liaison entre les différents professionnels médicaux et paramédicaux ; à ce titre, il doit accompagner votre enfant dans le milieu d'accueil au moment des examens médicaux et en dehors de ces examens à la demande du médecin.

2. SUIVI PREVENTIF DE VOTRE ENFANT

En dehors des contacts avec votre médecin pour soigner les maladies, un suivi médical régulier de votre enfant est nécessaire pour les vaccinations, les dépistages, le suivi du développement et de la croissance, les différents conseils et informations en matière de santé et d'alimentation.

Conformément à la législation, **le milieu d'accueil doit veiller à ce qu'un suivi préventif des enfants soit assuré**. Nous vous invitons à désigner ci-dessus le médecin ou la consultation ONE que vous avez choisi(e) pour ce faire. A tout moment, vous pouvez modifier votre choix et nous en communiquer le changement.

Si vous le souhaitez, le suivi préventif de votre enfant peut être assuré par le médecin du milieu d'accueil car une consultation de l'ONE est également organisée au sein même du milieu d'accueil. Votre enfant sera alors examiné comme dans toute consultation de l'ONE selon un rythme recommandé de 10 examens entre 3 mois et 30 mois. Vous serez informés du résultat des examens et les différents conseils en matière de santé vous seront communiqués.

Ce suivi préventif individuel ne doit pas nécessairement être fait dans le milieu d'accueil car nous respectons tout suivi régulier réalisé par votre médecin ou une consultation ONE de votre choix sachant qu'il est préférable que vous soyez présents lors de ces consultations préventives.

Si les personnes qui accueillent votre enfant ont des inquiétudes relatives à sa santé ou à son développement, vous serez invités à consulter le médecin de votre enfant et à communiquer au milieu d'accueil les recommandations et informations utiles. Si de telles inquiétudes persistent ou que le suivi préventif extérieur n'est pas réalisé, l'opportunité d'effectuer un suivi préventif régulier au sein du milieu d'accueil sera rediscutée avec vous.

3. VACCINATIONS

Selon la législation, **les enfants fréquentant un milieu d'accueil doivent être vaccinés** selon les recommandations de l'ONE.

Les vaccins obligatoires sont ceux contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la méningite à haemophilus influenzae b, la rougeole, la rubéole, les oreillons. Le vaccin contre la diphtérie est toujours associé au vaccin contre le tétanos.

Les vaccins fortement recommandés sont ceux contre la méningite à méningocoques C, l'hépatite B, le pneumocoque et le rotavirus.

Si vous faites réaliser les vaccins par le médecin du milieu d'accueil, vous serez invités à signer une autorisation de vaccination. L'état vaccinal de votre enfant sera contrôlé régulièrement, notamment à l'entrée, à 9 mois et 18 mois.

L'enfant pourra être exclu du milieu d'accueil en cas de non-respect de cette obligation ou de retard important dans le calendrier vaccinal.

4. MALADIES

Le médecin du milieu d'accueil n'intervient pas pour diagnostiquer, soigner ni surveiller l'évolution des maladies de votre enfant. Si votre enfant est malade, il vous reviendra de consulter son médecin habituel. Un certificat médical sera fourni au milieu d'accueil précisant si votre enfant peut ou non fréquenter la collectivité et reprenant le cas échéant le traitement qui doit lui être donné pendant son séjour dans le milieu d'accueil. Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale à l'exception du paracétamol en

cas de fièvre. Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, vous en serez informés rapidement afin de prendre les dispositions nécessaires.

Le médecin du milieu d'accueil prend toute mesure qu'il juge utile en cas de danger pour la collectivité et peut, dans ce cadre, demander des examens complémentaires pour protéger la collectivité (ex prélèvement de gorge) ou vous demander de consulter rapidement le médecin traitant de votre enfant.

Il décide des cas d'éviction selon les recommandations de l'ONE.

5. URGENCES

En cas d'urgence, le milieu d'accueil fera appel, selon les cas,

- au médecin traitant, de votre enfant,
- au docteur **ZAMPIERI** choisi par le milieu d'accueil pour intervenir en cas d'urgence
- ou aux services d'urgences de l'hôpital **D'IXELLES** (rue Jean Paquot, 63 1050 Ixelles).

ANNEXE 2 AU ROI

(ref : Publication ONE « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance »)

Règles générales: évictions et CM

<u>Certificats médicaux:</u>	A l'entrée à la crèche: - Assurant que l'enfant peut fréquenter la crèche. (voir modèle annexe 1 p94) - Présentation du carnet de santé, attestant des vaccinations déjà réalisées. - Aucune prescription pour le paracétamol en cas de fièvre - Tout autre traitement, régime nécessite une prescription comportant le NOM, la DATE, la DOSE, la VOIE D'ADMINISTRATION ET la DUREE DU TRAITEMENT. Au retour de maladie: à remettre obligatoirement à la puéricultrice - un certificat en cas d'absence de plus de 48h - une prescription pour tous traitements à administrer dans le milieu d'accueil
<u>Dès l'arrivée à la crèche...lorsque votre enfant a de la fièvre:</u>	➤ la puéricultrice prend la température de l'enfant dès son arrivée en section. ➤ L'accueil d'un enfant malade est soumis règlementairement à la présentation d'un certificat médical délivré par le médecin attestant que l'état de l'enfant lui permet de fréquenter le milieu d'accueil. (voir modèle annexe 2 p94)
<u>Au cours de la journée en crèche...votre enfant a plus de 38,5:</u>	➤ Dans la mesure du possible, privilégier un séjour de 24h de l'enfant à son domicile en présence d'un des parents. ➤ A la crèche: - Traiter la douleur de l'enfant - Permettre un temps de repos plus important - Assurer une relation affective de qualité - Bien hydrater - Proposer la liste de garde malade
<u>Gastro-entérites</u>	Tant que les selles sont liquides et fréquentes. Informer les parents et évictions à partir de la 3^{ème} selles diarrhéiques. Retour possible dès que les selles sont molles ou normales quel que soit le résultat de l'examen bactériologique des selles.

<u>Varicelles et Zona (herpes zoster)</u>	Jusqu'à ce que les lésions soient toutes au stade de croûtes.
<u>Impétigo</u>	Traitement obligatoire et lésions sèches ou couvertes
<u>Gale*</u>	Pas d'évictions correctement traité
<u>Stomatite herpétique</u>	Eviction jusqu'à guérison des lésions. En cas de stomatite simple, prouver à l'aide d'une attestation que ce n'est pas herpétique.
<u>Impetigo</u> (staphylocoque doré, streptocoque)	Pas d'éviction si correctement traité et si lésions sont sèches ou couvertes
<u>Rougeole*</u>	Eviction jusqu'à guérison
<u>Oreillons*</u>	Eviction jusqu'à guérison
<u>Streptocoque group A*</u> (pharyngite, scarlatine)	Eviction de 24h à compter du début du traitement par antibiotiques
<u>Meningite à haemophilus influenza type b*</u>	Eviction jusqu'à guérison
<u>Coqueluche *</u>	Eviction de 5 jours à dater du traitement par antibiotique. Si refus du traitement : éviction de 21j après le début des symptômes.
<u>Tuberculose*</u>	Jusqu'à réception du certificat de non-contagion.
<u>Hépatite A*</u>	Eviction 14 j minimum à partir du début des symptômes.
<u>Neisseria méningitidis</u> (méningocoques A,B,C,W,Y)*	Eviction jusqu'à guérison.

*maladie à déclaration obligatoire.



ADHESION des parents au Projet pédagogique, au Règlement d'Ordre Intérieur et à ses annexes - dispositions médicales

Merci de détacher ce document et de le transmettre dûment complété et signé aux infirmières.

Nom de l'enfant :

Date d'entrée :

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du Projet pédagogique de la Crèche Royale Le Nid, du Règlement d'Ordre Intérieur et de l'annexe ROI de la brochure ONE « *La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance : Informations aux parents* » qui concerne les dispositions médicales à appliquer :

1. Surveillance de la santé
2. Suivi préventif de votre enfant
3. Vaccinations : schéma joint ; La réglementation ONE vous informe :
« *L'enfant pourra être exclu du milieu d'accueil en cas de non-respect, non justifié médicalement, de cette obligation ou de retard important dans le calendrier vaccinal* » (arrêté du 27 février 2003.
Ainsi, nous sollicitons votre collaboration en transmettant aux infirmières, à chaque vaccination de votre enfant, la copie de l'attestation de la vaccination par votre médecin dans le carnet ONE.
4. Maladies
5. Urgence.

Nous avons pris connaissance du projet pédagogique, du ROI et des dispositions médicales prescrites par l'ONE, en vigueur dans le milieu d'accueil, donc à la crèche, et marquons notre accord. Nous avons également complété les données médicales ci-après.

Date et signatures des parents :

Signature du parent 1

.....

Signature du parent 2

.....

Désignation des médecins en charge de la santé de notre enfant :

(Veuillez entourer votre choix)

Le suivi préventif régulier de notre enfant sera assuré par :

- Le Docteur.....
- La consultation de l'ONE de
- Le médecin du milieu d'accueil.....

Les vaccinations de notre enfant seront réalisées par :

- Le Docteur.....
- La consultation de l'ONE de
- Le médecin du milieu d'accueil.....

En cas de maladie, notre enfant sera soigné par le Docteur.....

Adresse :

Téléphone :

Nous nous engageons à remettre un certificat médical précisant les traitements à administrer dans le milieu d'accueil.

Date et signature :